

Demande de dérogation à l'âge d'admission

Important : Le présent formulaire a été conçu pour que s'y retrouvent des éléments du [Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire](#). S'il s'agit d'une demande de dérogation en lien avec l'article 1.7 du règlement, la direction de l'école devra acheminer aux Services éducatifs, à l'attention de la direction adjointe, le présent formulaire ainsi que les pièces justificatives nécessaire avant le 28 mars 2024. Les demandes reliées aux autres articles demeurent à l'école et sont gérées par la direction de l'école.

Identification de l'enfant pour lequel une dérogation est demandée

Préscolaire Primaire

Année	mois	jour

date de naissance

nom et prénom de l'enfant

école

nom et prénom du parent ou du titulaire de
l'autorité parentale

Justification de la demande selon le règlement (cochez le motif approprié et les pièces fournies)

Article 1.2 (domicile temporaire)

Pièces à fournir :

- Preuve d'affectation temporaire des parents de l'enfant au Québec
- Attestation, par l'employeur des parents, de leur situation d'emploi au Québec

Article 1.3 (de l'extérieur)

Pièce à fournir :

- Preuve de scolarisation de l'enfant dans le système officiel d'éducation autre que celui du Québec

Article 1.7 (admission hâtive)

Pièce à fournir :

- Rapport d'évaluation rédigé par un spécialiste, tels un psychologue ou un psychoéducateur. Il doit comporter des données et observations pertinentes concernant notamment la capacité intellectuelle, la maturité socioaffective et le développement psychomoteur de l'enfant. Il doit en outre clairement indiquer la nature du préjudice appréhendé

Notez qu'il appartient aux parents de fournir les pièces justificatives traduites en français ou en anglais si elles sont rédigées dans une autre langue.

Signature du parent

Date